

ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 12 : Programmes de facilitation

HARMONISATION MONDIALE DES NORMES RELATIVES AU TRAITEMENT DES ÉQUIPAGES – MAINTENIR L'IMPULSION AU COURS DU PROCHAIN TRIENNAT

(Note présentée par les États-Unis)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La pandémie de COVID-19 a mis en exergue les incohérences qui existent d'un pays à l'autre en ce qui concerne le traitement des équipages d'aéronef, créant de ce fait des conditions dangereuses, voire inhumaines, des inefficacités opérationnelles et des distorsions de marché. En réponse à ce constat, l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), à sa 41^e session, a appelé à l'élaboration de normes internationales harmonisées sur le traitement des équipages en cas d'urgence de santé publique. Depuis lors, le Groupe d'experts de la facilitation (FALP), par l'intermédiaire de son Groupe de travail sur l'Annexe 9, a réalisé des progrès considérables, en élaborant de nouvelles dispositions et de nouveaux éléments indicatifs en vue d'améliorer l'harmonisation mondiale. Il est essentiel que l'Assemblée ne perde pas de vue cette question et continue à soutenir la promotion et la mise en œuvre d'approches cohérentes, humaines et viables sur le plan opérationnel relativement au traitement des équipages dans des cas de situation d'urgence internationale. La présente note invite les États à continuer au cours du prochain triennat à accorder la priorité à cette question, en tenant compte des travaux que poursuit le FALP en vue de donner sa forme définitive aux propositions de normes et de pratiques recommandées relatives au traitement des équipages d'ici sa prochaine réunion prévue pour décembre 2025.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à charger le Secrétaire général de continuer à accorder la priorité à l'élaboration de normes harmonisées sur le traitement des équipages au cours du prochain triennat, et à encourager les États à soutenir pleinement les travaux du Groupe d'experts de la facilitation dans ce domaine.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique <i>L'aviation assure une mobilité fluide, accessible et fiable pour tous.</i>
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	A41-WP/257, <i>Harmonisation mondiale des normes relatives au traitement des équipages</i> Rapport et compte rendu sur la 41 ^e session de l'Assemblée Annexe 9 – <i>Facilitation</i>

1. INTRODUCTION

1.1 Pendant la pandémie de COVID-19, le traitement réservé aux équipages d'aéronef différait énormément d'un État à l'autre, et souvent il ne tenait pas compte du rôle essentiel qu'ils jouent pour assurer la connectivité aérienne mondiale et le fonctionnement de la chaîne logistique internationale.

1.2 Ces incohérences ont eu des conséquences lourdes sur le plan opérationnel, mis en péril la sécurité et le bien-être des équipages et, dans certains cas, empêché les transporteurs d'exercer leurs droits légitimes au titre d'accords bilatéraux de transport aérien. De plus, elles ont fait augmenter les coûts d'exploitation et créé des distorsions dans la concurrence entre les transporteurs internationaux.

1.3 Consciente de ces défis, l'Assemblée, à sa 41^e session, est convenue, de manière générale, de la nécessité d'harmoniser les normes et pratiques recommandées (SARP), avec plus de 100 États ayant manifesté leur appui à la note A41-WP/257, *Harmonisation mondiale des normes relatives au traitement des équipages*.

1.4 En réponse à ce besoin, le Groupe d'experts de la facilitation (FALP) a chargé le Groupe de travail sur l'Annexe 9 (WGA9) d'élaborer de nouvelles dispositions en la matière. Les travaux ont considérablement progressé et sont en bonne voie pour être terminés en décembre 2025.

2. ANALYSE

2.1 Alors que le transport aérien continue de prendre de l'ampleur, il est important de se préparer à de futures perturbations internationales en tous genres. La nécessité de disposer de normes relatives au traitement des équipages d'aéronef qui soient humaines et harmonisées à l'échelle mondiale demeure tout aussi urgente aujourd'hui qu'au moment de la pandémie de COVID-19. Les équipages d'aéronef constituent l'épine dorsale des opérations aériennes internationales, et leur capacité à travailler de manière sûre et efficace est directement liée à la sécurité et à la confiance du public, à la résilience opérationnelle et au caractère équitable du marché.

2.2 Pour réduire les disparités dans le traitement des équipages mises au jour pendant la pandémie de COVID-19, il faut mener une action multilatérale continue afin d'assurer la fluidité des transports aériens internationaux, même en cas de situation d'urgence mondiale.

2.3 Les nouvelles SARP prévues par le FALP répondent directement au besoin exprimé à la 41^e session de l'Assemblée en codifiant les attentes élémentaires que le traitement des équipages d'aéronef dans des situations d'urgence soit efficace et humain.

2.4 Depuis la 41^e session de l'Assemblée, le Groupe de travail sur l'Annexe 9 a fait des progrès notables dans l'élaboration de nouvelles normes et orientations visant à préserver le bien-être des équipages dans des situations d'urgence. Il s'agit notamment de propositions détaillées sur les procédures de facilitation et les attentes en matière d'hébergement temporaire.

2.5 Bien que l'adoption définitive de ces SARP soit en suspens, le consensus qui se dégage du Groupe de travail sur l'Annexe 9 souligne la faisabilité et la valeur d'une harmonisation mondiale des normes relatives au traitement des équipages.

2.6 Les États-Unis saluent les efforts déployés par le Groupe d’experts de la facilitation et le Groupe de travail sur l’Annexe 9 et expriment leur soutien à la conclusion de ces travaux d’ici la fin de l’année 2025.

3. CONCLUSION

3.1 Alors que le monde se prépare à faire face à de futures urgences sanitaires ou autres qui affecteront le transport aérien, il est impératif que l’OACI et ses États membres institutionnalisent les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19. Un traitement cohérent et humain des équipages d’aéronef n’est pas seulement une question de bien-être, mais aussi de résilience opérationnelle, d’équité et d’intégrité du marché.

— FIN —